

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	23 (1894)
Heft:	1
Vorwort:	La vraie méthode

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE BULLETIN PÉDAGOGIQUE

ET LE

MONITEUR DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

Le *Bulletin* paraît au commencement de chaque mois. — L'abonnement pour la Suisse est de 3 francs. Pour l'étranger, le port en sus. Prix des annonces, 15 cent. la ligne de 50 millimètres de largeur. Prix du numéro 30 cent. Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. Horner, au Collège de Fribourg; ce qui concerne les abonnements, à M. Villard, instituteur, Fribourg. — Pour les annonces, s'adresser exclusivement à l'agence de publicité Haasenstein et Vogler, à Fribourg et succursales.

SOMMAIRE : *La vraie méthode. — Histoire de l'instruction primaire dans le canton de Fribourg* (Suite). — *Microbes et stérilisation. — Réforme orthographique* (Suite). — *Partie pratique : Mathématiques. — Union des Expositions scolaires suisses. — Bibliographies. — Correspondances. — Avis.*

LA VRAIE MÉTHODE

Chacun le sait, l'instruction primaire a un double but, celui de développer les facultés intellectuelles, morales et physiques, et de communiquer une certaine somme de connaissances utiles.

Le premier but est de beaucoup le plus important, car l'élève en bénéficiera durant toute son existence. Les forces acquises décupleront son activité intellectuelle et partant son travail.

Mais, qu'on le remarque bien, ce développement des facultés ne s'aurait obtenu ni par la tenue de beaux cahiers, ni par des leçons de mémoire, par des récitations. Il n'est et ne saurait être que le fruit d'efforts bien dirigés, continus, durant non pas une année, non pas deux années, mais durant les huit ou neuf années de l'école primaire.

Mais, dira-t-on peut-être, y pensez-vous ? l'effort que vous réclamez, c'est la fatigue, c'est l'ennui, c'est la peine. N'est-il pas à craindre que votre écolier soumis ainsi à un effort incessant ne se rebute et ne prenne l'étude en dégoût ?

C'est précisément là que se trouve la difficulté, c'est sur ce point que se révèle le savoir d'un maître vraiment capable.

Stimuler fortement l'esprit des écoliers, les amener à faire de grands efforts, tout en leur épargnant le plus possible la fatigue, ce n'est point là une tâche facile. Qui ne sait combien

l'esprit de l'enfant est léger, combien il est inconstant, combien il a horreur de toute contrainte, de tout labeur. Or, comment parviendrons-nous jamais à le soumettre à une gymnastique continue, à un travail fécond qui mette en jeu son jugement, sa mémoire, qui forme son caractère, qui cultive l'habitude d'observer, de raisonner, qui lui communique cet esprit d'initiative et d'activité si nécessaires dans les luttes de l'existence ? Ce n'est que par une connaissance approfondie de la psychologie de l'enfance ou par une expérience éclairée que l'on parviendra à faire aimer et pratiquer l'étude malgré les efforts que nous lui imposerons.

Tous les instituteurs communiquent à leurs élèves les éléments indispensables à une instruction primaire, mais combien ne s'en trouve-t-il pas qui n'ont aucune action sérieuse sur leurs facultés ! Il suffit de quelques questions à un inspecteur habile pour voir si l'influence de l'école se borne à un travail machinal de la mémoire, ou s'il y a réellement une culture de l'esprit.

La vraie méthode, la seule qui développe et fortifie les facultés consiste à réaliser dans l'enseignement ce que l'on pratique, avec tant de succès, dans la cour de récréation et sur l'emplacement des jeux. Aux marches cadencées, aux exercices corporels d'une gymnastique théorique, on a substitué presque partout, depuis quelques années, les jeux scolaires, les courses libres. De cette façon, on obtient du jeune homme, en deux heures de récréation, plus de mouvements hygiéniques, propres à donner de la vigueur et de la souplesse aux membres, plus d'efforts corporels, qu'on oserait en demander en vingt heures par les exercices réguliers, mais ennuyeux de la gymnastique proprement dite. Les courses furibondes, les exercices violents que provoquent, par exemple, les jeux des barres, ou du football, etc. fatiguent le corps, il est vrai, mais loin d'inspirer du dégoût, ils sont aimés passionnément des enfants. Là se trouve réalisée en plein cette maxime qui exprime la seule vraie méthode : L'effort sans la peine.

Mais comment appliquerons-nous cette règle à l'éducation intellectuelle ? Pour répondre d'une manière complète à cette question, il faudrait tout un traité de pédagogie. Mais comme nous nous adressons à des instituteurs, nous nous contenterons de faire entrevoir la marche à suivre, les procédés à employer.

1^o D'abord il faut bannir de notre enseignement tous les exercices, toutes les leçons, tous les devoirs purement machinaux, tels qu'on en rencontre trop souvent dans les manuels scolaires. Par exemple, en grammaire, dans la formation du pluriel, une série de mots auxquels il n'y a qu'à ajouter un *s*, ou la conjugaison d'un verbe que l'on doit calquer sur un modèle ; ou une série de problèmes presque identiques, etc.

2^o Dans nos interrogations, on doit s'interdire les demandes banales dont la forme ou le ton laisse deviner la réponse à donner.

3^e Que nos leçons soient parfaitement appropriées à la portée du cours auquel nous nous adressons : nous ennuyerions nos écoliers et nous perdrions notre temps si nous répétions sans cesse les mêmes choses, comme aussi, d'autre part, nous les fatiguerons inutilement si notre enseignement est au-dessus de leur portée. La mère qui apprend à marcher à son petit enfant, se garde également d'aller trop vite ou de piétiner sur place. Elle approprie son pas à celui de son enfant, tout en le pressant et le forçant un peu.

4^e Que chaque jour, au sortir de l'école, nos élèves puissent se rendre le témoignage d'avoir acquis quelques notions nouvelles. L'enfant est naturellement avide de connaissances et rien ne lui est plus agréable que d'apprendre du nouveau.

5^e Gardons-nous bien d'abuser du concours des moniteurs. Leur rôle doit se borner à des exercices de répétition, d'écriture, de dictées, etc. Surtout ne nous en servons pas pour les leçons de lecture aux commençants. Ces leçons demandent beaucoup de méthode, d'habileté et de patience.

6^e Les exercices de calcul mental, s'ils sont sagement gradués et s'ils sont conduits de front avec le calcul écrit, mettent en jeu de la manière la plus heureuse l'attention, la mémoire et le raisonnement. Mais le maître doit se conformer, dans ses leçons, aux règles que la pédagogie nous dicte sur ce point.

7^e Toutes les fois qu'une leçon nous offre l'occasion d'employer la méthode socratique pour faire trouver une vérité, un fait, une règle, par les enfants eux-mêmes, nous y aurons recours. Grammaire, arithmétique, histoire, etc., peuvent devenir autant de leçons d'intelligence entre les mains d'un maître sage.

8^e L'intuition et le tableau noir seront les grands leviers de notre enseignement. Ils contribuent à atténuer *la peine* chez nos élèves, sans faire disparaître *l'effort* que nous recherchons.

Que le maître soit constamment au tableau noir, la craie à la main, pour donner ses leçons de géographie, d'histoire, de grammaire, de rédaction aussi bien que pour le calcul et le dessin. Une explication qui s'adresse à la fois à l'ouïe et à la vue, a plus de chance d'être comprise et retenue que si elle ne pénètre que par une seule voie

9^e Sachons tenir constamment en haleine par un regard vigilant, par l'ascendant de notre parole, non pas seulement l'écolier que nous interrogeons, mais tous ceux qui font partie du cours. Nous interrompons fréquemment notre leçon pour interpeler les moins attentifs, pour faire répéter nos explications, pour récapituler une démonstration. Ces questions contribuent à rompre la monotonie des leçons et forcent les élèves à prêter attention.

Dans ces interrogations, nous nous adresserons tantôt à tous les écoliers à la fois, tantôt à l'un ou à l'autre individuellement.

Les devoirs écrits correspondront toujours aux leçons que nous venons de donner. Abstenons-nous de ces problèmes, de ces sujets de rédaction, de ces exercices de grammaire empruntés au hasard à quelque revue pédagogique, devoirs qui n'ont aucun rapport avec nos explications.

C'est ainsi, croyons-nous, que nous réaliserons cette sage maxime : *Beaucoup d'efforts avec le moins de peine possible.*

R. H.



HISTOIRE DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE DANS LE CANTON DE FRIBOURG

Seconde période (1848 à 1857)

A peine le gouvernement, issu des événements du mois de novembre 1847, était-il entré en fonction, qu'il nomma une commission intitulée « Commission spéciale de l'Instruction publique. » Elle était chargée de faire les travaux préliminaires pour une nouvelle organisation de tout le domaine de l'instruction publique et de soumettre un projet au gouvernement. Cette Commission, composée du P. Girard, de MM. Berchtold, Dr; Daguet, directeur des écoles ; Prat, directeur et Meyer, curé ; s'adjoignit M. l'Inspecteur des écoles, Pasquier, comme secrétaire dans les discussions et tint des réunions quotidiennes au couvent des Cordeliers, à Fribourg, durant les mois de janvier et février 1848. Dans ses séances, elle élabora un projet de dispositions destinées à la constitution et à la loi futures pour tout ce qui concerne l'instruction. Ces propositions ne furent prises en considération qu'en partie et le nouvel ordre de choses ne répondit pas aux désirs et aux vues du P. Girard.

La nouvelle Constitution du 4 mars 1848 contenait aussi un certain nombre de dispositions concernant l'instruction publique. Aucune de nos Constitutions jusque-là n'avait touché à ce domaine. Voici ces dispositions :

Art. 88. L'enseignement ne peut être confié à une corporation, Société ou Congrégation religieuse, quel que soit le nom sous lequel elle se présente. La loi règle tout ce qui concerne l'enseignement public et son personnel. Ce dernier est à la nomination de l'Etat, sauf les exceptions.

Art. 90. Les jeunes gens qui, à l'avenir, feront leurs études chez les Jésuites, ou sous les Ordres qui leur sont affiliés, seront inhables à remplir tout emploi public et fonctions tant civiles qu'ecclésiastiques.

Art. 91. La haute surveillance de toutes les branches d'instruction et d'éducation publiques appartient à l'Etat.